



SÉCURITÉ LORS D'ACTIVITÉS NAUTIQUES

Propriétaire : Association des scouts du Canada (ASC)

NUMÉRO

PP202-2017-03

EN VIGUEUR DEPUIS

Mars 2017

ANNULÉ

N/A

1. OBJECTIF

L'objectif de cette politique est de fixer des balises claires afin d'assurer un maximum de sécurité lors des **activités nautiques** et ainsi limiter le risque d'accidents et de traumatismes associés à celles-ci. Par sa procédure, elle définit les attitudes et comportements à adopter en matière de prévention pour la tenue d'activités nautiques avec embarcations.

Se conformer à cette politique ou à une norme encore plus rigoureuse aidera à faire de chaque sortie une sortie sécuritaire. Peu importe votre âge ou votre expérience, vous devriez suivre un cours de sécurité nautique.

*****Cette politique ne concerne pas les activités de baignade.** Voir la politique **Activités de baignade au besoin.**

2. APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les membres adultes ayant des jeunes sous leur responsabilité dans le cadre d'une activité nautique.

Pour qu'une activité nautique soit permise, il est obligatoire de bien préparer l'activité au préalable afin de s'assurer que les exigences en matière de sécurité soient respectées.

Le port d'une veste de flottaison (VFI) **est obligatoire** pour les jeunes et adultes participant à l'activité.

Le *Code criminel du Canada* s'applique également à la navigation de plaisance. Ainsi, conduire une embarcation avec les facultés affaiblies, ne pas s'arrêter sur les lieux d'un accident et conduire une embarcation qui n'est pas en état de naviguer sont considérées comme des actes criminels.

3. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

Cette politique doit être comprise et mise en pratique par tous les adultes.

4. EN CAS DE NON-RESPECT

Tous les membres adultes de l'ASC sont régis par cette politique et ne peuvent agir contrairement à celle-ci. À défaut de le faire, ils pourraient faire face à des mesures disciplinaires.

Voir Politique sur les mesures disciplinaires, suspension et expulsion d'un membre adulte dans le scoutisme.

ENCADREMENT SÉCURITAIRE POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE

Veste de flottaison individuelle (VFI)

C'est l'élément le plus important en matière de sécurité. Chaque participant, jeune ou adulte, a le devoir de porter une VFI même ceux sachant nager.

Environ 90 % des personnes qui se sont noyées à la suite d'accidents de navigation de plaisance ne portaient pas de gilet de sauvetage ni de VFI. Même si vous avez un gilet de sauvetage ou un VFI à bord, les conditions (vents forts, fortes vagues, eau froide, etc.) peuvent être telles qu'il vous sera très difficile, sinon impossible de trouver et d'enfiler votre gilet ou votre VFI. Pire encore, si vous tombez à l'eau par accident, l'embarcation (transportant votre gilet de sauvetage ou votre VFI) peut s'éloigner à tel point que vous ne pourrez pas l'atteindre. Porter votre gilet de sauvetage ou votre VFI lorsque vous êtes sur l'eau ou à proximité de l'eau pourrait vous sauver la vie.

Équipement à bord de l'embarcation

Les équipements nécessaires (VFI, signaux visuels, équipement de sécurité, équipement de navigation, matériel de lutte contre l'incendie) vont dépendre du type et de la taille de l'embarcation. Vous pouvez retrouver les exigences minimales aux pages 16, 17, 18 du *Guide de sécurité nautique*.

Pour les embarcations à moteur

Dans le cas d'une embarcation à moteur, il est obligatoire de s'assurer que celle-ci dispose d'un avis de conformité en vigueur. Cet avis de conformité comprend des précisions sur la puissance maximale du moteur, le nombre maximum de personnes à bord et le poids maximal que peut supporter l'embarcation.

Un adulte doit disposer d'une preuve de compétence pour les embarcations à moteur (carte de conducteur ou autre preuve acceptée par le gouvernement canadien). En cas de location de l'embarcation, la liste de vérification de sécurité remise par l'organisme de location constituera la preuve de compétence.

Ski nautique et autres activités récréatives de remorquages

- Un observateur à bord de l'embarcation doit pouvoir surveiller chaque personne remorquée et communiquer avec le conducteur.
- Prévoir un siège pour les personnes remorquées au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de remonter à bord.
- Porter une VFI.
- Avoir une bonne visibilité sinon reporter ou annuler l'activité.

Kayak et canot

- VFI homologué au Canada pour chaque personne à bord
- Sifflet sans bille
- Écope 750 ml, ouverture min 65 cm²
- Lampe de poche étanche et fonctionnelle
- Ligne d'attrape flottante ou sac à corde de 15m

Recommandation des activités selon groupes d'âge :

Âge	Embarcation/activité	Autorisation
7-8 ans	Radeau	Non
	Construction d'abri	Non
	Canot	avec un adulte dans le canot
	Montage catamaran	avec 2 adultes
9-11 ans	Canot en eau calme seulement	en conditions contrôlées, pas de rafting, kayak ou de portage
11-14 ans	Canotage	en eau calme
	Canot en eau vive	Eau vive seulement. Pas de rapides. Avec formation non formelle donnée par l'animateur qui a ses brevets en eau calme et eau vive.
	Kayak en eau calme	Sur petit plan d'eau
	Canot-camping	D'un coucher à l'intérieur du camp d'été
14-17 ans	Canotage en eau calme	Eau calme
	Canot en eau vive	eau vive et R1 seulement avec formation non formelle donnée par l'animateur qui a ses brevets en eau calme et eau vive.
	Canot en eau vive	eau vive à R2 si formation en eau calme pour les jeunes et expérience en eau vive et animateur avec brevet et expérience autonome en eau vive
	Canot-camping en eau calme ou vive	selon restrictions précédentes
	Kayak de rivière fermé	Non
	Kayak de mer sur fleuve ou mer	Formation pour tous obligatoire
	Kayak dans les chutes	Proscrit

Prévoir un plan d'urgence

Pensez à définir les comportements à adopter dans des situations d'urgence et procédez à des simulations. Cette procédure doit être connue de tous les adultes et de tous les jeunes.

Après un incident, rédigez le rapport incident/accident de l'ASC (voir le Modèle rapport d'événement 2016 à http://scoutsducanada.ca/wp-content/uploads/2012/10/M_R%C3%A9_2016.pdf) et suivez la procédure habituelle.

Soyez proactif et interrogez-vous sur les points à améliorer et retenez les points positifs !

LISTE DE VÉRIFICATION AVANT LE DÉPART

Assurez-vous de vérifier cette liste avant chaque sortie avec une embarcation.

1. **Gilets de sauvetage et VFI** – assurez-vous qu'ils sont en bon état (vérifiez la fermeture éclair, les boucles, le tissu, les coutures, etc.) et surtout, portez-les.
2. **Compétence des conducteurs** – êtes-vous prêt pour une sortie sur l'eau ?
 - Suivez un cours de sécurité nautique.
 - Gardez toujours votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance ou une autre preuve de compétence à bord.
3. **Conditions météorologiques** – renseignez-vous sur les conditions météorologiques, les conditions de navigation et les prévisions maritimes.
4. **Plan de navigation** :
 - Préparez votre plan, ainsi qu'un plan d'urgence, avant de partir.
 - Indiquez votre destination et le moment de votre retour à une personne en qui vous avez confiance.
5. **Équipement de sécurité** – exigé par la loi et essentiel à la sécurité.
 - Consultez le guide de sécurité nautique pour connaître l'équipement requis dans votre embarcation.
 - Assurez-vous que tout l'équipement est à bord, en bon état de fonctionnement et facile d'accès.
 - Transportez une trousse de premiers soins, des outils de base et des pièces de rechange.
6. **Cartes, compas et dangers locaux** – sachez où vous êtes en tout temps et soyez au courant des dangers locaux, des niveaux d'eau et des marées.
7. **Carburant** – vérifiez votre réservoir et rappelez-vous ceci : 1/3 pour partir, 1/3 pour revenir, 1/3 en réserve.
8. **État de l'embarcation** – Votre embarcation devrait-elle quitter le quai ?
 - Examinez la coque pour voir si elle comporte des fissures ou d'autres dommages.
 - Vérifiez les systèmes suivants : électrique, ravitaillement de carburant, propulsion et refroidissement.
 - Assurez-vous que la commande des gaz et le gouvernail fonctionnent bien.
 - Assurez-vous que la charge dans votre embarcation (équipement et passagers) est bien répartie.

**** Référence : *Guide de sécurité nautique*, Transports Canada, 2014.